

Attestation d'études collégiales (AEC)

Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.OK)

Démarche

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation professionnelle et technique est une démarche qui permet de faire évaluer et reconnaître officiellement les compétences acquises grâce à des expériences de vie et de travail en fonction d'un programme d'études offert par l'établissement. À la fin du parcours, un bulletin d'études collégiales, un diplôme (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) sera délivré en respect des standards officiels du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du Québec.

Description du programme *Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.OK)*

Ce programme vise à former des candidates et candidats qui sont appelés à travailler auprès des enfants de zéro à douze ans, et ce, dans les centres de la petite enfance, les garderies, les services de garde en milieu scolaire et les autres services de garde.

Liste des compétences à évaluer

Numéro	Nom de la compétence
190	Analyser la fonction de travail
193	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
195	Intervenir au regard de la santé de l'enfant
196	Assurer une saine alimentation à l'enfant
FK19	Déterminer le modèle et l'approche pédagogique à adopter en service de garde éducatif
191	Observer le comportement de l'enfant
192	Situer les besoins d'un enfant au regard de son développement global
194	Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif
19A	Fournir de l'aide à l'enfant
19J	Intervenir au regard du comportement de l'enfant et du groupe d'enfants
197	Communiquer en milieu de travail
19D	Concevoir des activités de développement global de l'enfant
19E	Organiser des activités éducatives
19F	Animer des activités éducatives
199	Analyser les besoins particuliers d'un ou d'une enfant
19H	Établir une relation de partenariat avec les parents et les personnes ressources

Pour information :

418 547-3672
rac@cegepjonquiere.ca